

LA DOUANE D'INGRANDES et LE COMMERCE DES VINS

La douane d'Ingrandes, supprimée à la Révolution et située à la limite orientale du Duché de Bretagne, ne semble pas encore être établie au XI^e Siècle

Vers 1050 un transporteur de Chinon apporte du vin en barque à Nantes où il est vendu à meilleur prix. Il ne paie de taxe qu'à l'arrivée.

Sous les Plantagenets (XII et XIII^e Siècle) le vin d'Anjou est envoyé en Angleterre sans que des ennuis douaniers soient rapportés.

La trace de droits n'apparaît qu'avec Charles VII et Louis XII (XV^e èm. siècle)

Les droits augmentent rapidement et prennent au XVII^e èm. siècle un caractère oppressif et insupportable, d'autant plus qu'après la réunion de la Bretagne avec la France à la mort de la Duchesse Anne (XVI^e èm. Siècle), les taxes continuent à être prélevées par les douanes comme s'il s'agissait d'échanges entre deux pays étrangers

Cela donnait toutefois aux Bretons l'avantage de ne pas payer de droits dans le commerce qu'ils faisaient avec les pays étrangers au royaume de France.

La Douane d'Ingrandes n'était pas aisément supportée par les marchands qui de Nantes remontaient vers l'intérieur de la France, elle l'était encore moins par ceux qui portaient vers Nantes les produits de l'Orléanais de la Touraine, et de l'Anjou, principalement des vins.

En 1707 un viticulteur de Blois, qui ne peut y vendre son vin "le prix ne valant pas celui de la barrique" voudrait en expédier par mer 300 tonneaux en Hollande" mais il y a un impôt à Ingrandes, qui excède le prix du vin et en interdit le commerce"

Les droits sont élevés: 21 livres par pipe (de 450 litres) en 1759, la Fraude devient alors considérable et amène, de temps en temps le Roy à abaisser (momentanément) le prix des taxes.

Le vin acheté à Nantes par les marchands étrangers l'était donc à très haut prix. Il fallait donc que sa qualité en fasse oublier le coût. Aussi bien les Orléanais, les Blésois, et les Angevins réservaient ils pour l'exportation leurs meilleurs vins que l'on appelait "Vins pour la Mer"

Par contre, les droits d'Ingrandes découragent les fabricants d'eau de vie d'amont.

Les Nantais plantent alors quantités de vignes qui servent à couper les vins de Touraine et d'Anjou, pour les vendre aux Hollandais, et aussi pour les distiller et ajouter aussi de l'eau de vie à ces vins. Des restrictions à la plantation de vignes sont ordonnées en 1701. On en plantait même dans les terres à blé au point d'amener une rareté des grains. Le muscadet de Montrelais est célèbre au XVIII^e èm. Siècle.

Les populations nordiques, peu habituées aux subtilités du Tâtevin se contentent aisément de ces produits coupés et dénaturés.

Les marchands Hollandais amènent ainsi nos régions viticoles à un haut degré de prospérité.

La douane d'Ingrandes semble avoir contribué à conserver la qualité des vignobles de Touraine et d'Anjou et à la préserver d'une détérioration générale au XVIII^e èm. Siècle.